



**DELIBERATION n°6- 2020**

**En date du 16 mars 2021**

**Portant sur les demandes de subventions pour la  
Réhabilitation de l'école Marcel Roche - 1<sup>ère</sup> Tranche**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 16 mars 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Jean-Luc GARCIA, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints.

M. GLANDUS Bernard, M. SIMON Patrick, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice Conseillers Municipaux.

**Sont présent(e)s en visio-conférence :** M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, Mme DE PAIVA Régine, adjointes.

Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme TALLET Emilie, M. André GAILLARD, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s :** Mme Virginie BASSALER, Mme Océane MICAUD, conseillères municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur la présentation du Maire,

Considérant que le projet consiste en une rénovation énergétique de l'école primaire.

Considérant qu'une optimisation des installations techniques et une revalorisation des matériaux sera recherchée. L'ensemble des toitures sera supprimé pour être repris afin d'optimiser l'isolation du bâtiment, des panneaux photovoltaïques seront mis en place pour une autoconsommation du bâtiment en énergie renouvelable et verte. Les salles de classes seront agrandies, il en va de même des parties communes et des accès, des espaces verts seront créés ainsi que des espaces pédagogiques.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet portant sur les subventions de la « Réhabilitation de l'école Marcel Roche - 1<sup>ère</sup> Tranche » à réaliser en 2021 pour laquelle des aides peuvent être demandées aux organismes suivants :

- au Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des aides aux communes dans la programmation 2021 (CTD) ;
- à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du Plan de Relance ;
- à l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du Plan de Relance ;
- à la Région Nouvelle Aquitaine au titre du FEADER ;

Le coût de cette opération est estimé à : **666 041 € HT.**

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :**

**DECIDE**

Article 1 :

De déposer les dossiers de demandes d'aides auprès des organismes précités ;

D'adopter la présente délibération et d'inscrire la dépense au budget.

Article 2 :

D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstention	1

Fait à Saint-Just le Martel, le 22 mars 2021

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le 22 mars 2021
- Publié le 22 mars 2021

